Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le 10 AVR. 2025
ID : 030-213002975-20250404-2025_28-DE

2025-28

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GARD — ARRONDISSEMENT : LE VIGAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR-CAMPRIEU

Nombre de conseillers en exercice : 8

présents : 5

votants : 5

L'an deux mille vingt-cinq
Le quatre avril
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sauveur-Camprieu (Gard)
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
Sous la présidence de Madame Nicole AMASSE, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 31/03/2025

PRÉSENTS :
MMES/MM. Nicole AMASSE, Marion CHOQUET, Philippe BARNAUD, Fabien ARJAILLES, Romane MINIOU.

ABSENTS :
MMES/M. Florence MAURIN, Christine NIEL, Roger RODRIGUEZ.

PROCURATION : Néant

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Madame Marion CHOQUET a été nommée pour remplir ces fonctions.

OBJET :
AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT
DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – M57 BUDGET PRINCIPAL (71500)

Madame le Maire cède la présidence à Monsieur Fabien ARJAILLES, conseiller municipal, délégué aux finances pour exposer au Conseil Municipal les résultats de clôture du compte administratif 2024 du budget principal M57 qui fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de.....	638 330,68 €
Et	
- un déficit d'Investissement de.....	472 391,51 €

.../...

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le 10 AVR. 2025
ID : 030-213002975-20250404-2025_28-DE

2025-28

Suite à l'exposé de Monsieur Fabien ARNALLES et après délibération,

Le Conseil Municipal,
(par 5 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

➢ DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement 2024 comme suit :

- Financement de l'investissement
pour un montant de..... 317 066.67 €

- Reprise en exploitation
pour un montant de..... 321 264.01 €

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an susdits.

La secrétaire de séance
Marion CHOQUET

Le Maire
Nicole AMASSE

MAIRIE DE ST-SAUVEUR-CAMPRIEU (GARD)

⇨ Transmis à la Préfecture, le 10/04/2025
⇨ Reçu par la Préfecture, le 10 AVR. 2025
⇨ Retour en Mairie, le 10 AVR. 2025
⇨ Publié ou affiché le 10 AVR. 2025

Mme. Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Résultat d'investissement	
A = Déficit d'investissement de l'année 2024 à financer sur le BP 2025	472 391,51
B = Reste à réaliser (dépenses engagées non payées)	
Etude aménagement du village	23 408,55 RAR =23 408,55 dépenses engagées sans crédits disponibles
Travaux Barrage lac	25 214,98
Acquisitions terrains	6 125,00
TOTAL	54 746,53
C = Reste à encaisser (subventions + FCTVA)	
Travaux école tranche 2 (Etat 25 343,07+ Région 6222,30)	31 565,37
Travaux barrage lac Etat 81106,00 Région 21 000,00 Com-com 36 000,00)	138 106,00
Travaux pont et passerelle (Etat 40 400,00)	40 400,00
TOTAL	210 071,37
D = Excédent d'investissement de l'année 2024	
Besoin en investissement sur opérations engagées = ([A + B] – [C + D])	317 066,67
Résultat de fonctionnement (CA 2024)	638 330,68
CONCLUSION	
AFFECTATION EN INVESTISSEMENT	317 066,67
AFFECTATION EN FONCTIONNEMENT	321 264,01

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le 10 AVR. 2025
ID : 030-213002975-20250404-2025_28-DE